

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 décembre 2021

---

**RENFORÇANT LES OUTILS DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4858)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2

présenté par

M. Chiche, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Forteza, Mme Gaillot et M. Taché

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 16.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la possibilité pour les personnes qui contrôlent le pass sanitaire de demander un document d'identité en cas de doute.

En effet, ces personnes sont dépourvues de pouvoir de police et elles ne sont pas habilitées à contrôler l'identité des personnes qu'elles accueillent au sein de leur établissement notamment restaurant, bar, foires ou dans le cadre de voyage en train.